



HAL
open science

Claris et Laris : les prisons du roman arthurien

Corinne Pierreville

► **To cite this version:**

Corinne Pierreville. Claris et Laris : les prisons du roman arthurien. Réalités, images, écritures de la prison au Moyen Âge, Jean-Marie Fritz; Sylvère Ménégaldo, Oct 2010, Dijon, France. pp.49-57. halshs-00804218

HAL Id: halshs-00804218

<https://shs.hal.science/halshs-00804218v1>

Submitted on 14 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Claris et Laris : les prisons du roman arthurien

La vocation du roman médiéval n'est pas d'offrir un témoignage sur la réalité des prisons et des emprisonnements au Moyen Âge. On y trouvera fort peu de détails sur les véritables conditions de détention de l'époque, sur le rôle des geôliers ou les différents types de captivités pratiquées alors¹. Si le motif de l'emprisonnement apparaît dans cette littérature, c'est donc moins pour produire un « effet de réel » qu'à des fins dramatiques et symboliques. *Claris et Laris*² en constitue une riche illustration. L'une des constantes de ce roman arthurien de la fin du 13^e siècle, comptant plus de trente mille vers, réside dans la privation de liberté qui affecte un grand nombre de personnages, secondaires ou principaux, masculins ou féminins, chevaliers ou *vilains*³. La même diversité transparait dans les agents de la captivité. Les seigneurs jetant leurs ennemis en prison côtoient des fées possessives ou des créatures démoniaques. Néanmoins, ce motif ne vise pas seulement à créer des rebondissements de situation. Il permet surtout à l'auteur d'exprimer sa vision personnelle d'un idéal chevaleresque tout autant que littéraire. Pour le montrer, nous esquisserons d'abord la typologie carcérale d'une œuvre où la fiction se destine à idéaliser le réel. Nous nous interrogerons ensuite sur les significations que le poète a voulu attribuer à la captivité de ses personnages. Enfin, il nous faudra voir si celle-ci n'entre pas en résonance avec l'activité poétique elle-même.

Claris et Laris conte l'itinéraire de deux jeunes chevaliers adoubés à la cour de Gascogne qui décident de partir en Bretagne illustrer leur valeur afin de mériter une place à la Table Ronde. Confrontés à des aventures *merveilleuses* ou des épreuves tirées de la réalité féodale, ils gagnent l'affection et l'estime de tous, plus particulièrement d'Arthur et des siens. Au terme d'une longue initiation chevaleresque et sentimentale, Claris devient roi de Gascogne et d'Espagne, tandis que Laris reçoit la couronne d'Allemagne et du Danemark. Cette progression éclatante est cependant freinée par deux longues périodes de captivité subies par Laris : il est d'abord emprisonné par la fée Madoine qui s'est éprise de lui jusqu'à la fureur, puis par le prince danois Tallas, son rival⁴. Claris part alors à la recherche de son ami afin d'obtenir sa libération, secondé dans sa tâche par onze, puis vingt-neuf chevaliers de la Table Ronde, selon une savante gradation. Cette quête les conduit à rencontrer de nombreux personnages voués à la captivité, mais elle les expose parfois eux-mêmes aux tourments de la détention. Ainsi s'expliquent le nombre très élevé d'emprisonnements dans le roman, puisqu'on en compte plus d'une quarantaine, et la fréquence de l'isotopie de la captivité, qui couvre l'ensemble du texte⁵.

Les lieux de détention dans l'œuvre ne dérogent pas aux pratiques médiévales. Certains captifs sont jetés dans une prison dite « fermée », c'est-à-dire un cachot, rarement situé au Moyen Âge dans un édifice distinct, mais plutôt à l'intérieur d'une forteresse, d'une abbaye, ou d'un beffroi. Dans *Claris et Laris*, ces cellules se trouvent à l'endroit le plus sûr de la citadelle, la tour⁶, et plutôt dans sa partie

¹Parmi les ouvrages historiques consacrés à la prison médiévale, on citera seulement J. CLAUSTRÉ, *Dans les geôles du roi. L'emprisonnement pour dette à Paris à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, 495 p. ; *Enfermements. Le cloître et la prison (V^e-XVIII^e siècle)*, actes du colloque de Troyes, octobre 2009, éd. par J. CLAUSTRÉ, I. HEULLANT-DONAT, E. LUSSET à paraître aux Publications de la Sorbonne ; G. GELTNER, *The Medieval Prison : A Social History*, Cloth, 2008, 224 p. ; E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, Tome 7, 1858, article « Prison ».

²Le roman sera cité d'après l'édition que nous en avons proposée chez Honoré Champion, *Classiques Français du Moyen Âge* 157, Paris, 2008, 1134 p. Nous renvoyons également à l'introduction de notre traduction, parue aux éditions Honoré Champion, Paris, 2007, 732 pages et surtout à l'essai littéraire que nous avons consacré à ce roman, sous le titre *Claris et Laris, somme romanesque du XIII^e siècle*, Paris, Champion Essais, 2008, 432 pages.

³Dans le cadre de cet article, on ne s'occupera que de l'emprisonnement au sens strict, c'est-à-dire l'action d'emprisonner quelqu'un dans un espace clos (cachot à l'intérieur d'un donjon ou cité dont on ne peut franchir l'enceinte), non du motif beaucoup plus général de l'absence de liberté de mouvement.

⁴Deux grands ensembles se dessinent ainsi dans le roman, pour s'y répondre, les vers 8219-13466 faisant écho aux vers 20232-28206, qui peignent les deux quêtes dont Laris est l'objet.

⁵On compte cent six occurrences du substantif féminin *prison*, cinq de *chartre*, une de *geôle*, une de *enfermerie*, vingt-cinq de *prison* au sens de « prisonnier », trois de *prisonnier*, une de *chetive*, vingt du verbe *emprisonner*, sept de *enfermer*, trois de *garder*, cinq de *mener en prison*, sept de *mettre en prison*, deux de *geter en prison*, quatre de *[re]tenir en prison*, cinq de *reançon*, cinq de *desprisonner*, soixante-trois de *delivrer* au sens de « libérer », huit de *geter fors/ hors de prison*, une de *oter de prison*, neuf de l'adjectif *delivre*, au sens de « libre » et quatre du substantif *delivrance*. On parvient à un total de deux cent quatre-vingt-cinq occurrences.

⁶C'est le cas des chevaliers captifs des *netuns* v. 2341, des rois Lot d'Orcanie, Marc, Baudemagu et du duc de Montagu v. 4513, de Laris chez les fées v. 8345, de Sagremor v. 12292.

inférieure ou dans un de ses recoins, comme le suggèrent les expressions : *chartre parfonde*, *voute parfonde* et *destor*⁷. Elles sont caractérisées par leur absence de lumière, détail stéréotypé⁸ conforme à la réalité médiévale, qui explique la pâleur typique des détenus⁹. L'une des geôles où gît Yvain est *la plus obscure du monde*, ce qui la rend *perilleuse* et *malicieuse*, mais le qualificatif le plus fréquent dans le roman reste celui de *male prison*, qui est aussi le plus vague¹⁰. Dans les cas extrêmes, la détention peut conduire le captif jusqu'aux limites de l'épuisement physique et mettre sa vie en péril. La demoiselle vivant recluse dans sa cité aux mains du démon est ainsi *malmenee*, [...] *alee et morte* (v. 8717-9). Elle a cruellement souffert de la faim, tandis que les chevaliers retenus par les *netuns* doivent se contenter de pain et d'eau, tout en étant soumis à ce qu'on appellerait aujourd'hui des « travaux forcés », puisqu'ils sont contraints de porter des charges nuit et jour (v. 2348-66). À ces différents maux peuvent s'en ajouter un autre, la détention au moyen de *fers*, de *buies*, sorte de chaînes, de *mouffles de fer* ou encore d'un *charchant*, un collier de fer enserrant le cou d'un prisonnier. L'humiliation, le rabaissement de l'humain au rang d'un animal, s'ajoute alors au risque d'atrophie physique¹¹.

Le personnage du geôlier reste isolé dans l'œuvre. Un seul épisode le met en scène et le traite sur un mode fantastique, comme pour masquer un aspect de la réalité médiévale n'ayant pas droit de citer dans un roman. La fée Madoine a confié la garde de Laris à deux *vilains* que leur description apparente à des êtres démoniaques (v. 8373-86). D'une taille gigantesque de quinze pieds de haut – plus de quatre mètres ! -, ils sont affectés d'un torse difforme et, conformément aux portraits de la laideur recommandés par les arts poétiques du temps¹², de dents de sanglier, d'un nez de chat, d'une hure de loup, animaux tirés d'un bestiaire diabolique¹³, tandis que leurs yeux brillent d'un feu inquiétant. Dès que l'un de ces deux gardiens est maîtrisé par Claris, il se départ pourtant de ses attributs maléfiques, se place à son service, et contribue activement à la libération du prisonnier. Il dissimule Claris pour lui permettre d'entrer dans la vallée des fées, tue de ses mains le second gardien moins complaisant que lui, fournit des armes aux héros qu'il seconde vaillamment¹⁴. Ce geôlier abandonne ainsi sa fonction première, de même qu'il se départ de sa dimension fantastique, et ce renversement de situation trouve sa justification au sein d'une fiction destinée à illustrer l'influence bénéfique exercée par le héros sur tous ceux qui l'entourent, adjuvants et opposants. Un geôlier plus conforme à la réalité du temps ne peut figurer dans l'univers idéalisé de la littérature arthurienne : l'auteur prendrait le risque d'amoindrir la suprématie des captifs en les plaçant à la merci de rustres.

D'autres personnages de prisonniers évoqués dans *Claris et Laris* jouissent d'un sort plus enviable que les détenus incarcérés dans des cachots : ils subissent ce que le Moyen Âge nommait une prison « ouverte ». Retenus dans une cité où ils sont libres de circuler, ils n'ont cependant pas le droit d'en franchir l'enceinte. C'est le cas des chevaliers vivant dans le château *sans anuit*, et quelques sept mille vers plus tard, dans la cité *gaste* (v. 17493 sq. et 25048 sq.). Les premiers ont d'ailleurs opté pour cette privation de liberté plutôt que pour un duel avec le seigneur du lieu, choisissant la détention aux aléas du combat, ce qui souligne par contraste le mérite de Gauvain : il n'hésite pas un instant à préférer les périls de l'affrontement à une prison, même dorée. Isolés dans l'œuvre, ces deux exemples prouvent la

⁷Voir le vers 4514, 9148, 11273, 25509.

⁸Dans les chansons de geste déjà, les prisons sont des lieux caractérisés par leur localisation en profondeur, leur absence de clarté et leur insalubrité. Voir par exemple *Fierabras*, éd. par M. LE PERSON, Paris, Champion, 2003, v. 1967 : *En la cartre parfonde a nos contes menés* ; *La Prise d'Orange*, éd. et trad. par CL. LACHET, Paris, Champion, 2010, v. 1249 : *Guillelme gietent en la chartre parfont*.

⁹Cette pâleur caractérise les chevaliers prisonniers des *netuns* v. 2348, la demoiselle captive du diable v. 8717-9, Yvain v. 11261, Sagremor v. 12626, Gaheriet v. 25066. La même idée est exprimée par la litote *qui n'avoit pas la color fine* à propos de la jeune fille enfermée dans un moulin v. 24978.

¹⁰Voir v. 616, 9151, 10067-8, 27510.

¹¹C'est le cas d'Yvain v. 647, des chevaliers anonymes découverts par Brandalis v. 22301-2, du seigneur de la cité *gaste* v. 25536-9, de Laris dans le palais de Tallas v. 26241.

¹²Voir E. FARAL, *Les arts poétiques du XII^e et du XIII^e siècle*, Paris, Champion, 1924, p. 75-81.

¹³Le chat était un avatar du diable, le loup, l'incarnation des sorciers lors du Sabbat, le sanglier, le symbole du démon. Voir J. CHEVALIER, A. GHEERBRANT, *Dictionnaire des symboles, mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Bouquins, Robert Laffont, Paris, 1982, p. 583 et 845 ; F. DUBOST, *Aspects fantastiques de la littérature narrative médiévale (XII^e-XIII^e siècles)*. *L'Autre, l'Ailleurs, l'Autrefois*, Paris, Champion, 1991, p. 478-81.

¹⁴Voir les vers 11050-7, 11136, 11221-3, 11287-93 et 11316-8. Il évoque alors le *vilain* hideux mis en scène dans *Artus de Bretagne* (fol^o 50). Converti au bien, il protège Arthur dans le château de Roger le Félon contre les entreprises déloyales de son hôte.

désaffection de l'auteur à l'égard du motif de la prison « ouverte », pourtant plus fréquente à l'époque. Il est vrai que les potentialités dramatiques offertes par ce type de détention restent limitées.

S'inspirant librement de la réalité du temps, les prisons « ouvertes » ou « fermées » côtoient dans le récit des emprisonnements tirant leur origine d'un substrat folklorique. Gaheriet vient ainsi au secours d'une demoiselle que son ami jaloux a placée dans une fontaine glacée, lui interdisant d'en sortir après avoir muré l'endroit d'une enceinte garnie de fenêtres à barreaux, pour plus de sûreté¹⁵. D'autres détentions font pénétrer une *merveille* inquiétante dans le roman. Nul besoin de murs ou de chaînes pour entraver la liberté si l'on peut rendre invisible le chemin d'accès à un val féerique, user d'une vieille enchantée pour paralyser dames et chevaliers, ou encore ensorceler un moulin afin d'en interdire l'abord¹⁶. Ces captivités présentent la particularité de concerner des groupes entiers de personnages, nobles ou rustres, masculins et féminins confondus, alors que les chevaliers représentent par ailleurs 90% des prisonniers de l'œuvre. Prenant pour cible un plus grand nombre de victimes, les prisons utilisées par les fées maléfiques ou les démons rendent plus urgente la mission libératrice menée par les héros.

Un autre détail les distingue encore du reste des détentions évoquées dans l'œuvre. Les seigneurs ou les dames emprisonnant des chevaliers subissent deux sorts possibles : tantôt ils meurent, tantôt ils s'engagent à ne plus jamais retenir de captifs dans leur demeure¹⁷. Au contraire, les fées et les démons ne seront jamais totalement vaincus. Après avoir libéré leurs prisonniers, ils désertent le lieu qu'ils avaient investi ou partent se terrer dans leur domaine, laissant possibles de futures aventures¹⁸. Même un surnaturel chrétien peut être à l'origine d'un emprisonnement : le seigneur de la *gaste cité* croupit dans un cachot souterrain où Dieu l'a précipité pour le punir d'avoir refusé de jeûner et de se confesser un vendredi saint¹⁹. De tous les prisonniers évoqués dans le roman, il est celui qui subit les conditions d'incarcération les plus cruelles, comme le signalent ses plaintes résonnant dans les profondeurs de la forteresse²⁰.

Au sein du récit, les chevaliers constituent donc la majorité des détenus. Cette proportion n'étonnera pas dans un roman arthurien dont l'univers reste essentiellement aristocratique. Le statut chevaleresque, qui exige de partir en quête d'aventures ou d'affronter l'agressivité de seigneurs rivaux, semble aussi exposer plus particulièrement aux aléas de l'incarcération. Comme dans la réalité de l'époque, celle-ci peut constituer une sanction destinée à châtier des actes de gravité variée. Sagremor est jeté au cachot pour avoir utilisé sans autorisation la nef d'un seigneur qui, par sa faute, a dû retourner chez lui à pieds (v. 12221-3). Méliant de Lis est détenu par le Roux de la Gaudine pour avoir tué son frère (v. 5102). Les héros eux-mêmes punissent de la prison les chevaliers dont le comportement déroge à leur ordre, soit qu'ils attaquent leur voisin pour épouser sa fille, soit qu'ils violent les règles de l'hospitalité²¹.

L'incarcération répond parfois également à des motifs politiques. Toas, ennemi juré d'Arthur, s'ingénie à remplir ces geôles de tous les alliés du roi breton, en particulier durant la première quête de Laris²². Le prince danois Tallas en fera autant dix mille octosyllabes plus tard, lors de la seconde quête. Le poète a ainsi souhaité rapprocher ces deux opposants du monde arthurien par un jeu d'homonymie soulignant la perfidie de leur comportement, tout en créant un réseau d'échos entre ces deux grands

¹⁵Voir les vers 21593-611. C'est un motif folklorique qui apparaît aussi dans *L'Âtre Périlleux*, Appendice, v. 38 sq. et *La Continuation de Perceval* par Gerbert de Montreuil, ed. par M. WILLIAMS, Paris, Champion, 1922-1925 (CFMA 28 et 30), v. 15003-268.

¹⁶Le val des fées sert de prison à Claris et Laris v. 3548 sq., à Laris seul v. 8219 sq., à Keu, v. 10225 sq., à Marine, Yvain, Gauvain et leur suite v. 28971 sq. ; le ménestrel envoyé par Madoine retient dames et chevaliers v. 9956 sq. ; le diable retient trois rustres dans un moulin v. 24976 sq.

¹⁷Deux systèmes d'écho s'ajoutent ainsi dans l'œuvre. Pour la mort, voir les vers 634-5, 2490, 11339-40 ; pour la promesse de ne plus jamais emprisonner quiconque, voir les vers 12941-6 et 17677-9.

¹⁸Voir les vers 8828, 24969-73, 29428-9.

¹⁹Pour une analyse approfondie de cet épisode et ces liens avec le château d'Escalon le Ténébreux du *Lancelot* en prose, nous nous permettons de renvoyer à notre essai littéraire, *Claris et Laris, somme romanesque...*, op. cit., p. 184 sq.

²⁰Voir les vers 25511-3 et 25593-25610.

²¹Voir les vers 10720 (Bilas), 11321 (seigneur anonyme), 12095-7 (Toas).

²²C'est particulièrement le cas dans les deux premières parties du roman, où il emprisonne le roi Lot d'Orcanie, le roi Marc, le roi Baudemagu et le duc de Montagu v. 4408 sq., Brandalis v. 9592 et 11883 sq., Gaheriet v. 11735 sq. La narration lui attribue même d'autres emprisonnements, en donnant son nom à d'autres seigneurs capturant des chevaliers arthuriens. Aux vers 10058-66, il est ainsi présenté comme celui qui aurait incarcéré Lucan et Yvain, ce que démentent les vers 11247-326.

ensembles narratifs²³. Ces détentions « politiques » pourraient trouver un terme avec le verbatim d'une *raençon*, aspect prosaïque que l'auteur s'est contenté de suggérer afin de ne pas déparer le monde idéalisé de son roman²⁴.

De manière plus surprenante car plus paradoxale, priver des chevaliers de leur liberté vise encore à les contraindre à l'action. La dame qui retient Brandalis en prison cherche un champion susceptible d'affronter les quatre rustres ayant trahieusement tué son frère dans la forêt. Elle oblige tous les chevaliers passant par sa demeure à combattre ces redoutables *vilains* et, en cas d'échec, à rester sur place jusqu'à ce que le crime soit puni (v. 22317-39). Le Laid Hardi est jeté au cachot par un seigneur persuadé que la réputation des chevaliers de la Table Ronde est usurpée (v. 12925-40). Dès que Claris et Laris l'ont convaincu du contraire en illustrant leur prouesse lors d'un combat inégal, il est tout heureux de promettre allégeance à Arthur. Quant à la fée Madoine, elle s'empare de Laris endormi et l'enferme dans une tour, pensant obtenir son amour par la force. En guise d'explication, elle se plaint d'être, elle-même, enchaînée par Amour qui maîtrise tous ses actes (v. 8455-60). Cette perversion des métaphores amoureuses traditionnelles trahit la méfiance du romancier à l'égard de l'appareil rhétorique précieux, utilisé ici pour justifier les pires comportements.

Le roman de *Claris et Laris* se structure ainsi autour des échos et des renversements de situation liés au motif de l'emprisonnement. De fait, les chevaliers libérateurs ne sont jamais à l'abri des pièges de l'incarcération : au début de l'œuvre, Claris et Laris délivrent Yvain retenu par des brigands et les chevaliers tourmentés par les *netuns*, mais ils restent ensuite eux-mêmes enfermés dans le val des fées (v. 3679-80). Gaheriet libère la demoiselle à la fontaine, mais il sera l'un des captifs de Toas²⁵. Cependant, si emprisonnements et libérations ponctuent l'ensemble du récit, c'est principalement à Claris qu'est confiée une mission libératrice, puisqu'il assume plus de quinze des délivrances. À lui seul, il libère par deux fois son ami Laris, la demoiselle recluse dans le château démoniaque, les dames et les chevaliers immobilisés par le maléfice du ménestrel, ainsi que les barons captifs, faute d'avoir pu vaincre les quatre manants assassins²⁶.

Doit-on pour autant reconnaître dans notre héros une figure messianique, comparable au Christ descendu aux Enfers y libérer les âmes²⁷ ? Après tout, dans trois épisodes au moins, Claris délivre explicitement des hommes ou des femmes emprisonnés par des démons²⁸. Cette interprétation symbolique ne semble pourtant pas pertinente dans ce roman. Certes, le rôle du libérateur est majoritairement assumé par Claris, mais il n'en a pas l'exclusivité. Le récit comporte d'autres chevaliers qui, isolément, mettent un terme à différentes formes de réclusion, tels Laris²⁹, Gauvain³⁰ ou Gaheriet³¹. Par ailleurs, lors de maintes libérations, Claris n'agit pas seul, mais secondé par ses compagnons. Quand il libère Yvain, les chevaliers de la tour, Lot, Marc, Baudemagu, le duc de Montagu, Lucan, Sagremor et le Laid Hardi, il est aidé par son ami Laris³². Le sénéchal Keu et le geôlier du val des fées viennent leur apporter leur concours lorsqu'il s'agit de tirer une nouvelle fois Yvain et Lucan de leur cachot (v. 11248-11329). Gauvain se trouve à ses côtés au moment de la libération du seigneur de la cité *gaste*³³.

²³On relève en effet un réseau de formules quasi identiques *Mes la nuit quant fu endormiz./ L'emprisonnerent, ce m'est vis, Et puis en prison le geterent, Mes en la fin fu il saisis/ Et ... en prison mis, Cil du chastel atant le pristrent./ O les autres prisons le mistrent*. Voir pour la première quête, les vers 9158-9, 10065-7, 11751-2, 11887-8. Pour la seconde, les vers 22127-8, 22700-1, 22908-11, 23309-10, 24792-3, 25925-6, 26091-2, 27176-8, 27511, 27939-40.

²⁴On n'en trouve que deux mentions, aux vers 24792-3 : [...] *le prist, puis l'a mis en prison/ avec Laris sanz reançon* et aux vers 26217-26 : *Et cil les prisons li mostrerent/ Et puis après li demanderent/ S'il sont de la Roonde Table./ Et il ne lor en dist pas fable./ Ainz dist voirement en estoient/ Et qu'en aus trop grant pris avoient./ Pour ce les doit on bien garder/ Car ne puet mie lonc tarder/ Que li bons rois Artus venroit/ Qui trestoz les racheteroit*.

²⁵Voir les vers 11740-52 et 21627-76.

²⁶Vers 8619-856, 10723-815, 23016-162.

²⁷On sait que ces interprétations ont été proposées pour les héros de Chrétien de Troyes, Yvain et Lancelot. Voir par exemple J. BRAULT, « Fonction et sens de l'épisode du château de Pesme Aventure », *Mélanges Ch. Foulon*, 1980, p. 59-64 ; J.-C. PAYEN, « Les valeurs humaines chez Chrétien de Troyes », *Mélanges R. Lejeune*, 1969, p. 1087-1101 ; J. RIBARD, *Le Chevalier de la charrette. Essai d'interprétation symbolique*, Paris, Nizet.

²⁸Les chevaliers retenus par les *netuns*, la demoiselle vouée au diable par sa mère, les trois manants captifs d'un démon dans un moulin. Pour les références des vers, voir supra.

²⁹C'est lui qui parvient, grâce à une ruse, à découvrir comment sortir du val des fées (v. 4036-108), puis il contraint Madoine à libérer Marine, Yvain, Gauvain et leur suite qu'elle retenait dans son domaine (v. 29404-25).

³⁰Il libère les chevaliers retenus au château *sans ennui*, vers 17382-706.

³¹Il délivre la demoiselle enfermée dans la fontaine, v. 21675-6.

³²Vers 449-738, 2321-492, 4515-75, 11247-329, 12599-646, 12805-948.

³³Vers 25425-636.

Enfin, lors de la délivrance des prisonniers détenus dans les geôles danoises, Claris est entouré de quinze puis vingt-cinq chevaliers de la Table Ronde³⁴. Il est clair que l'auteur a refusé d'isoler la figure d'un seul de ses personnages et qu'il a voulu, au contraire, insister sur la solidarité qui doit prévaloir au sein de la classe chevaleresque. À ses yeux, le temps de la prouesse individuelle est révolue. Loin de se prêter à une interprétation théologique, la prédominance du thème de l'emprisonnement dans *Claris et Laris* glorifie donc une chevalerie à visage humain, généreuse, solidaire et altruiste.

Le traitement de ce motif permet d'ailleurs au poète de promouvoir l'activité littéraire à travers le personnage de Dodinel le Sauvage. Ce chevalier de la Table Ronde, dont le nom constitue ici une plaisante antiphrase³⁵, s'illustre principalement au cours du récit par son habileté à éviter le combat. Quand il rencontre un vassal lui ordonnant de briser une lance afin que sa belle puisse admirer leur passe d'armes, il propose que la joute soit reportée au lendemain quand sa propre amie sera là, pour pouvoir s'esquiver discrètement à l'aube (v. 26769-836). Il parvient ensuite à calmer les ardeurs guerrières d'un chevalier rencontré dans les bois, en affirmant que ce duel risquerait d'être interrompu par l'arrivée malencontreuse de son père et de son frère, qui le suivent de peu (v. 26878-94). En dépit de sa lâcheté, Dodinel est présenté comme un membre essentiel parmi les chevaliers de la Table Ronde, grâce à sa capacité à amuser ses compagnons :

Dodiniax ert uns chevaliers
Qui n'estoit mie des plus fiers
Mes en lui grant risee avoit. v. 26757-9

Non seulement il finit par susciter l'hilarité du chevalier qui voulait jouter contre lui³⁶, mais surtout, en se faisant passer pour un ménestrel³⁷, il parvient à demeurer librement dans le château de Tallas afin d'y distraire les prisonniers :

Ainsi demora Dodiniax.
Moult savoit dire ses aviax !
Pour menestrel tuit le tenoient,
De ses bons moz souvent rioient
Li rois Tallas meïsmement
Et Laris li biaux ensement. v. 26949-54

Au milieu des tourments de la détention, la capacité à conter des histoires, à procurer de la joie, s'avère une valeur aussi essentielle que la bravoure chevaleresque, car le rire parvient même à rapprocher momentanément des ennemis aussi irréconciliables que Laris et Tallas. Par le biais de Dodinel, l'auteur prouve que l'aptitude à imaginer des *fables* et à divertir un auditoire est aussi louable, et aussi nécessaire, que la prouesse guerrière.

L'activité littéraire offre une forme de liberté sur un plan concret tout d'abord, puisque Dodinel est le seul des chevaliers de la Table Ronde à ne pas être mis aux fers dans la citadelle danoise :

Laris trouverent voirement
En une chambre ou il gisoit.
.V. compaignons o lui avoit.
Li quatre estoient en fers mis
Mes Dodiniaus, ce m'est avis,
Delivre iert con menesteriex
Car el mont n'iert mieudres ne tiex. v. 28160-66

³⁴Voir les vers 27512-27666 et 28091-28206.

³⁵Dodinel est habituellement connu pour sa prouesse et ses faits d'arme. Voir *La Suite du Merlin*, éd. par G. ROUSSINEAU, Genève, Droz, 2006, § 104, p. 75, l. 12-14 : *Dodineus li Sauvage, qui puis fu compainz de la Table Reonde e renomés de grant fait e de grant pruesce.*

³⁶Vers 26849 : *Li chevaliers l'ot si en rit* et vers 26852-3 : *Pour .M. mars ne se tenist mie/ De rire...*

³⁷Voir les vers 26921-4 et 26941-2.

L'auteur relie explicitement l'excellence artistique de Dodinel à la liberté dont il peut jouir en territoire ennemi. Il est alors tentant de transposer ce motif sur un plan symbolique. Le romancier suggérerait ainsi que l'activité poétique permet d'être libre et qu'elle offre ce don précieux au moins à celui qui sait créer et réciter des contes, sinon à son public. La littérature devient alors un moyen de vaincre l'emprisonnement.

Et c'est bien l'une des leçons qui se dégagent de l'œuvre. En cette fin du XIII^e siècle, les romanciers souhaitant composer sur la matière arthurienne sont prisonniers des textes antérieurs qui ont sonné le glas de la Table Ronde, comme la *Mort le Roi Artu*. Afin de briser ces chaînes, l'auteur de *Claris et Laris* a refusé d'inscrire dans sa narration les éléments ayant précipité la chute du royaume breton. Il a substitué la quête de Laris à celle du Graal, suggérant qu'à ses yeux, le rôle de la chevalerie consiste d'abord à pacifier la terre, à remédier aux injustices d'ici-bas, à aider les êtres dans le besoin, plutôt que de dissiper ses forces à chercher un Graal inaccessible. Galaad et Bohort font partie des rares chevaliers émérites absents de l'intrigue, tandis que Perceval redevient le fier combattant qu'il était dans *Cligés*³⁸. De même, le romancier a annihilé la possibilité d'un adultère entre Lancelot et Guenièvre. Dans *Claris et Laris*, Arthur et son épouse se portent un tendre amour et Lancelot fait seulement l'objet d'une mention dans une comparaison³⁹. Le poète a ainsi éliminé les personnages ou les faits qui justifiaient la disparition du roi breton et de la littérature destinée à chanter les exploits de ses chevaliers. Son roman lui permet de briser l'enfermement dans lequel les auteurs de récits arthuriens peuvent se trouver dans la deuxième partie du XIII^e siècle, prisonniers d'un cycle déjà achevé. La parole littéraire, libératrice, ouvre le champ des possibles à de nouveaux héros.

Omniprésent dans *Claris et Laris*, le motif de l'emprisonnement touche donc tous les niveaux de la narration. Son rôle est primordial sur un plan dramatique dont il constitue l'une des péripéties privilégiées, sans cependant risquer la monotonie grâce à des jeux de variations au niveau des actants, des lieux, des moyens et des types de captivité. Il remplit aussi une fonction structurelle de premier plan en tissant au cœur de ce roman fleuve des réseaux d'échos symétriques et antithétiques qui le dotent d'une architecture profonde. Il permet encore de mettre en valeur l'idéologie du romancier, la nécessité du compagnonnage guerrier et d'un nouvel idéal affectif fondé sur la sublimation de l'amitié virile. Enfin et surtout, il prend dans *Claris et Laris* une valeur métalittéraire, car le poète y réfléchit aux fonctions de l'œuvre littéraire qui permet à un auteur de briser les carcans de la réalité ou de la littérature, pour donner libre cours à sa liberté créatrice.

Corinne FÜG-PIERREVILLE
Professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

³⁸*Claris et Laris*, vers 6313 et 13278 ; *Cligés*, publié par A. Micha, Paris, Champion, 1982 (CFMA 84), v. 4774, 4777, 4793 et 4797. C'est l'un des vaillants chevaliers de la cour contre lesquels Cligès s'illustre lors du tournoi.

³⁹Voir le vers 7470.